

COMMUNE de BARBUISE



Bulletin d'informations municipales N° 44 Juillet 2021

Du 1er janvier 2021 au 1er juillet 2021

mairie.barbuise@wanadoo.fr

Au sommaire:



- Délibérations de votre conseil municipal depuis le 1er janvier 2021 : Pages 1, 2 & 3
- Compte de gestion, compte administratif et situation financière au 31 décembre 2020 : Pages 3, 4 et 5
- Affectation des résultats 2020 au budget 2021 : Page 5
- Dette communale au 31 décembre 2020 : Page 6
- Taux d'imposition 2021: Page 4

- Budget primitif 2021 : Pages 6, 7 et 8
- Budget et fiscalité Communauté de Communes : Page 9
- Nouveaux horaires des déchetteries : Pages 10 & 11
- Travaux de la route de Liours : Pages 10 & 11
- Restauration et projet d'accueil périscolaire : Page 11
- Intra Muros : Pages 11 & 12
- Bravo et merci : Page 12
- Bienvenue parmi nous : Page 12
- Félicitations et Bravo : Page 12
- Adieux et sincères condoléances : Page 12

Réunions et décisions de votre Conseil Municipal depuis le 1^{er} janvier 2021



Séance du 4 janvier 2021 :

- **Adoption du compte rendu de la séance du 21 novembre 2021 :** Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, adopte le compte rendu de la séance du 21 novembre 2020.
- **Réfection du carrelage de la salle polyvalente :** Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, accepte :
 - ◇ le devis de l'entreprise DA ROSA, rue des Grèves à Courtauvant, 10 400 Barbuise pour un montant H.T. de 27 500.00 € soit 33 000 € T.T.C.,
 - ◇ Le plan de financement proposé par le maire qui s'établit comme suit :
 - * Coût des travaux H.T.: 27 500.00
 - * Coût des travaux T.T.C. : 33 000.00
 - * Base subventionnable : 27 500.00
 - * Subvention Région Grand Est : 13 750.00
 - * Fonds propres de la commune : 19 250.00
- **Choix du cabinet d'expertise pour les relevés topographiques de la Route de Liours :** Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, retient le cabinet F.P. Géomètres Experts 42, bis rue de la Paix, 10 000 Troyes qui se propose de réaliser l'ensemble des relevés topographiques indispensables aux travaux de la route de Liours, pour un montant de 1 920.00 € H.T., soit 2 304.00 € T.T.C.

- **Choix du maître d'œuvre pour les travaux de sécurisation de la Route de Liours :** Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, désigne le cabinet F.P. Géomètres Experts 42, bis rue de la Paix, 10 000 Troyes, comme maître d'œuvre pour les travaux de sécurisation et d'écoulement des eaux pluviales de la route de Liours : Coût de cette mission : 8 280.00 €.
- **Plan de financement de la route de Liours :** Suite à une première évaluation réalisée par les services du S.L.A. 22, rue du Cardinal 10 400 Nogent/S, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le plan de financement suivant proposé par le maire :

	%	H.T.
Montant total des trav. + prestations		103 520,00
Montant T.T.C. des trav.+ prestations		124 224,00
Base subventionnable département		85 320,00
Subvention départementale sollicitée	25%	21 330,00
Base subv. Etat au titre de la D.E.T.R.		103 520,00
Subv. Etat au titre de la D.E.T.R.	30%	31 056,00
Fonds propres de la commune		71 838,00

Séance du 26 mars 2021 :

- **Adoption du compte rendu de la séance du 04 janvier 2021 :** Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, adopte le compte rendu de la séance du 04 janvier 2021.
- **Vote du compte de gestion 2020 :** Le compte de gestion du comptable public de la commune présentant des résultats identiques à ceux du compte administratif de la commune, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres :
 - ◇ Approuve le compte de gestion 2020,
 - ◇ Donne quitus de sa gestion à Mr le Receveur Municipal de Nogent/Seine.
- **Vote du compte administratif 2020 :** Le Conseil Muni-

pal, après avoir pris connaissance du compte administratif 2020, présenté par le maire, et après en avoir délibéré hors la présence de celui-ci, conformément au code des collectivités territoriales, vote à l'unanimité de ses membres présents le compte administratif 2021 qui se résume ainsi (voir aussi pages 3, 4 & 5) :

C.A. : 2020	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses 2020	206 367,94	22 435,47	228 803,41
Déficit antérieur	-	15 857,94	15 857,94
Recettes 2020	328 361,06	42 647,37	371 008,43
Excédents	157 582,16	-	157 582,16
Sit. Fin 2020 :	279 575,28	4 353,96	283 929,24

- **Affectation des résultats 2020 au budget 2021 :** Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents accepte les reports suivants :
 - ◊ Besoin de financement de la section d'investissement pour financer les opérations reportées : 11 880.00 €
 - ◊ Report à la ligne 001, « excédent de fonctionnement » : reporté 272 049.24 €.
- **Etat de la dette communale au 31 décembre 2021 :** Le Conseil Municipal prend acte de l'état de la dette (voir page 6).
- **Application du régime forestier :** Sur demande de l'Office National des Forêts (O.N.F.), le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide de leur confier la gestion de la parcelle ZR 01.
- **Redevance d'Occupation du Domaine Public (R.O.D.P.) par les opérateurs de télécommunication :** Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, fixe les redevances d'occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunication à son taux maximal.
- **Approbation du compte de gestion de SPL-XDEMAT :** Le conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres approuve le compte de gestion 2020 de la Société Publique SPL-XDEMAT à laquelle la commune de Barbuise adhère afin de bénéficier des outils indispensables à la dématérialisation.

Séance du 9 avril 2021 :

- **Approbation du compte rendu de la séance du 26 mars 2021 :** Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres approuve le compte rendu de la séance du 26 mars 2021.
- **Vote des taux d'imposition 2021 :** Sur proposition du maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, décide de reconduire en 2021 les taux votés en 2020 à savoir :
 - ◊ Taxe sur le foncier bâti : 34.95%
 - ◊ Taxe sur le foncier non bâti : 15.30 %
 - ◊ Contribution foncière des entreprises : 17.02 %
 Pour plus de précisions voir rubrique vote des taux d'imposition 2021 page 6.
- **Vote du budget primitif 2021 :** Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres adopte le Budget primitif 2021 qui se résume ainsi (voir rubrique pages 6, 7 & 8)

BP 2021	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	409 615,04	205 780,00	615 395,04
Déficit antérieur	-	-	-
Recettes	293 243,00	201 426,04	494 669,04
reports excédents	272 049,24	4 353,96	276 403,20
Total recettes	565 292,24	205 780,00	771 072,24

- **Opérations d'investissement retenues au budget 2021 :** Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents inscrit au budget primitif 2021, les

opérations d'investissement suivantes :

- ◊ **Opérations reportées :** Renforcement de l'électrification et la finalisation du P.L.U.
- ◊ **Opérations nouvelles (voir détails page 8) :**
 - * Réfection du carrelage de la salle polyvalente,
 - * Remplacement d'un candélabre place du Mazot,
 - * Carrelage de la salle polyvalente,
 - * Mise à niveau logiciels Horizon Villages,
 - * Matériel informatique,
 - * Sécurisation de la route de Liours,
 - * Tracteur homologué,
 - * Défibriateur.

- **Paiement sécurisé PAYFIP :** Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, accepte la mise en place du service de paiement en ligne PAYFIP, obligatoire à compter du 1er janvier 2022.
- **Questionnaire relatif à la restauration scolaire :** Mmes Elodie TAUPIN et Marie PEROTTI, informent le Conseil Municipal des résultats du questionnaire remis aux parents d'élèves sur l'opportunité de mettre en place, auprès du R.P.I. de Barbuise, un service de restauration et d'accueil périscolaire (voir rubrique page 11).

Séance du 3 juillet 2021 :

- **Approbation du compte rendu de la séance du 9 avril 2021 :** Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres approuve le compte rendu de la séance du 9 avril 2021.
- **Restauration et accueil périscolaire :** Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de :
 - ◊ La baisse des effectifs scolaires,
 - ◊ Des raisons de cette baisse,
 - ◊ Des résultats de la consultation des parents d'élèves, et du Conseil d'Ecole,
 - ◊ Des implications financières engendrées par la création de ces services,
 - ◊ Des coûts de construction de locaux adaptés estimés à T.T.C. DE 262 000.00 €.
 - ◊ Du plan de financement provisoire présenté par le maire,

Décide, à l'unanimité de ses membres :

- ◊ **De Doter** le Regroupement Pédagogique Intercommunal de Barbuise, La Villeneuve au Chatelot, Périgny la Rose d'un service de restauration scolaire et d'accueil périscolaire.
- ◊ **Demande** au maire de modifier le budget primitif 2021, en inscrivant cette opération au budget,
- ◊ **Désigne** A.D.S. Architecture 16 bis Route de Paris 10 100 St Hilaire sous Romilly en qualité de maître d'œuvre,
- ◊ **Mandate** le maire pour effectuer toutes les demandes de subventions et l'ensemble des démarches nécessaires à la création de ces services.
(Voir rubrique restauration scolaire pages 11)

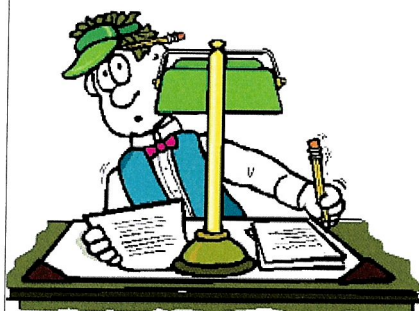
- **Sécurisation de la route de Liours :** Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des derniers éléments chiffrés relatifs aux travaux de sécurisation de la route de Liours, portant le coût total de cette opération, hors options, à 206 142.00 € contre les 124 224.00 € annoncés initialement, décide à l'unanimité de ses membres, de reporter temporairement ces travaux, le temps de rechercher une solution pour leur financement et de donner la priorité aux services d'accueil et de restauration scolaire (voir rubrique pages 10 & 11).
- **Examen de l'appel d'offre pour l'achat d'un tracteur homologué :** Le Conseil Municipal, après avoir entendu

Mr Arnaud MARTHELEUR, maire-adjoint, détailler les raisons de cet achat, notamment en terme de sécurité et de mise en conformité avec le Code de la route et le Code du travail, présente les résultats de l'appel d'offres, lancé le 15 mai, auprès de 4 fournisseurs locaux, décide à l'unanimité de ses membres présents de confier la fourniture de ce matériel aux ets BECK 17, rue des Chaumes 10 400 Barbuise pour un montant de 12 661.00 € H.T., soit 15 193.00 € T.T.C.

- **Syndicat de transport scolaire intercommunal du bassin de Romilly / seine** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :
 - ◊ **Approuve** les modifications statutaires proposées,
 - ◊ **Désigne**, conformément au Code des Collectivités territoriales, afin de représenter la commune auprès du syndicat, Monsieur **Arnaud MARTHELEUR**, en qualité de délégué titulaire et Madame **Elodie TAUPIN** en qualité de **déléguée suppléante**.
- **Confirmation du report en investissement** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, confirme le report de 4 353.96 € en recettes de la section d'investissement à titre de réserve.
- **Acquisition d'un défibrillateur, modification budgétaire** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, décide de modifier comme suit l'opération 2021-07 « achat d'un défibrillateur » :
 - ◊ Dépense : + 750.00 € pris sur la réserve d'investissement soit au total : 1 740.00 € T.T.C.
 - ◊ Recettes : 750.00 €, subvention du Conseil Départemental.
- **Avis du Conseil Municipal sur le projet d'épandage des digestats de la future unité de méthanisation de**

Saron/Aube : Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier d'enquête publique mis à sa disposition, émet un avis favorable à ce projet d'épandage des résidus organiques du projet d'unité de méthanisation présenté par la société SARON BIOGAZ sous réserve que :

- ◊ La sécurité des transports soient assurés sur le parcours de la R.D. 40, notamment dans la traversée du hameau de Courtavant,
- ◊ Que le pétitionnaire s'engage à laisser la R.D. 40 en parfait état de propreté aux sorties des parcelles retenues, quelles que soient les conditions météorologiques,
- ◊ Que l'enfouissement de ces matières organiques soit réalisé avant tout débordement de la Seine pour les parcelles incluses dans le périmètre du P.P.R.I. Seine aval.
- ◊ Que les quotas d'eau destinés à l'irrigation soient réservés aux cultures destinées à l'alimentation humaine ou animale.
- **Demande d'achat de terrain** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, accepte de céder à Mr Bertrand BERTRAND, artisan maçon à Soulaunoy, une parcelle de terrain d'une largeur comprise entre 15 et 20 m, à prendre sur la parcelle communale AK 60 aux conditions suivantes :
 - ◊ Frais de division de parcelle ; à la charge de l'acquéreur
 - ◊ Prix du m2 : 8.00 €.
- **Organisation du 14 juillet 2021** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, arrête l'organisation des festivités destinées à célébrer la fête nationale.



Compte de gestion, compte administratif 2020 situation financière de votre commune au 31 décembre 2020

Compte de gestion 2020 : Le compte de gestion 2020 de la commune de Barbuise, établi par le comptable de la collectivité, présentant des résultats rigoureusement identiques au compte administratif établi par la commune, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres approuve ce document comptable et donne quitus de sa gestion à Mr le comptable.

Compte administratif 2020

Dépenses de fonctionnement par chapitres				
Chap.	Libellé chapitre	Dép. 2019	Voté 2020	Réalisations 2020
2	Déficit de fonctionnement reporté	-	0	0
11	Charges à caractère général	72 665,74	98 800,00	55 352,87
12	Charges de personnel	96 816,83	106 000,00	105 475,63
14	Atténuation de produits	16 962,00	21 801,00	5 801,00
65	Autres charges de gestion courante	33 647,02	35 650,00	35 390,18
Total des dépenses de gestion des services		220 091,59	262 251,00	202 019,68
66	Charges financières	3 164,79	2 800,00	2 769,26
67	Charges exceptionnelles	-	500,00	37,00
22	Dépenses imprévues	-	1 500,00	-
Total des dépenses réelles		223 256,38	267 051,00	204 825,94
23	Virement vers la section d'investissement	-	15 196,00	-
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 542,00	3 500,00	1 542,00
Total des prélèvements au profit de la section d'investissement		1 542,00	18 696,00	1 542,00
Récapitulatif dépenses de fonctionnement		224 798,38	285 747,00	206 367,94

Recettes de fonctionnement : Tableau par chapitres				
chap.	Libellé chapitre	Réalisations 2019	Budget 2020	Réalisations 2020
OO2	Excédent de fonctionnement reporté	120 653,44	157 582,16	157 582,16
13	Atténuation de charges	4 294,86	2 500,00	9 638,69
70	Produits de gestion courante	22 140,60	13 900,00	11 633,20
73	Impôts locaux	166 925,10	164 544,00	173 433,04
74	Dotations subventions	74 701,31	66 715,00	69 917,66
75	Autres produits de gestion courante	12 682,14	8 400,00	13 350,00
Totaux gestion des services		280 744,01	256 059,00	277 972,59
6	Produits financiers	2,55	-	12,00
77	Produits exceptionnels	1 072,48	-	50 376,47
472	Opérations de transfert entre sections	-	-	-
Récapitulatif recettes 2020		281 819,04	256 059,00	328 361,06
Récapitulatif recettes avec excédents antérieurs		402 472,48	413 641,16	485 943,22

Récapitulatif de la section de fonctionnement :			
Dépenses et recettes 2020	réalisations 2019	Budget voté 2020	Réalisations 2020
Recettes 2020	281 819,04	256 059,00	328 361,06
Recettes 2020 + excédent reporté	402 472,48	413 641,16	485 943,22
Dépenses 2020 (pas de déficit à reporter)	224 798,38	285 747,00	206 367,94
Excédent de clôture global			279 575,28
Excédent de clôture de l'exercice 2020			121 993,12

Commentaires...!

Comme Chacun peut le constater, au terme de cette année 2020, il existe des différences notables entre les prévisions budgétaires et les réalisations.

En dépenses de fonctionnement :

- Chapitre 11 (Charges à caractère général) seuls 56% des budgets inscrits furent consommés, soit 31.9% de moins que l'année précédente, deux explications majeures à cela :
 1. Ce chapitre regroupe de multiples postes de dépenses, relatifs à la vie quotidienne de notre village (assurances, entretien, achats, etc....), il est donc prudent de « gonfler » ces postes de dépenses afin de faire face à d'éventuels imprévus.
 2. Compte tenu des spécificités de l'année 2020, fortement impactée par la crise sanitaire et ses diverses conséquences, un certain nombre de prévisions ne purent être honorées (exemple, la réfection de la rue du Tripied).
- Chapitre 12 (charges de personnel) : Dans ce chapitre, si les prévisions sont très proches des dépenses réalisées c'est que nous avons ajusté celles-ci par modification budgétaire en date du 20 nov. 2020. Les dépenses sur ce chapitre sont en progression de près de 9% par rapport à l'année précédente. Si nous faisons abstraction des augmentations de salaires ou de

charges issues de décisions gouvernementales, la progression de ce chapitre est surtout liée aux arrêts de travail de l'Agent Technique Spécialisé de l'école maternelle (ATSEM) que nous avons du remplacer de septembre à décembre. A noter que de mars à juin, elle ne fut pas remplacée. Dans un premier temps, les écoles furent fermées, confinement oblige, et dans un second temps, c'est notre agent technique, Maryline, qui a bien voulu assurer une partie des fonctions d'ATSEM.

En recettes de fonctionnement :

- Chapitre 13 (atténuation de charges) : Le gonflement des recettes à ce chapitre + 224 % est aussi le résultat des arrêts de maladie. Sont inscrits à ce chapitre les sommes qui nous sont remboursées par notre assurance statutaire.
- Chapitre 77 (produits exceptionnels) : En règle générale, budgétairement, nous ne prévoyons rien à ce chapitre et pour cause... C'est à cette rubrique que nous inscrivons les remboursements qui nous sont dûs au titre des assurances (bâtiments, voiture, etc...). Sur les 50 376. 47 €, 49 751.027 sont issus des indemnités que nous avons perçu pour la salle polyvalente (jugement de tribunal administratif de Chalons en Champagne, malfaçons du carrelage de la salle polyvalente) .Le solde fut versé ce premier semestre 2020).

Dépenses d'investissement : Opérations votées en 2020

Opérations projetées	Dépenses		Recettes		Restes à réaliser		Suite
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	Dépenses	Recettes	
Accessibilité 2ème tranche	-	-	4 746,00	4 746,00	-	-	Terminé
Plan local urbanisme	6 680,00	-	-	-	6 680,00	-	A reporter
Plateaux Courtavant	-	-	2 900,00	2 964,00	-	-	Terminé
Matériel cuisine salle polyv.	1 700,00	1 164,00	-	-	-	-	Terminé
Mise à niveau informatique	5 700,00	4 944,38	-	-	-	-	Terminé
Remplac. poteaux incendie	5 600,00	5 446,23	-	-	-	-	Terminé
Renforcement électrification	5 200,00	-	-	-	5 200,00	-	A reporter
Matériel bureautique	3 000,00	-	-	-	-	-	Terminé
Jeu maternelle	4 000,00	-	-	-	-	-	Terminé
Totaux (A)	31 880,00	11 554,61	7 646,00	7 710,00	11 880,00	-	

Dépenses non affectées + dépenses aux opérations			
Chap.	Libellés	Prévisions	Réalisations
16	Emprunts et dettes assimilées	11 000,00	10 880,86
040	Opérations d'ordre entre sections	-	-
Total dépenses non affectées (B)		11 000,00	10 880,86
Total des dépenses réelles C = (A+B)		42 880,00	22 435,47
D 001	Report déficit année N-1 (D)	15 857,94	15 857,94
Total des dépenses d'investissement = C+D		58 737,94	38 293,41
Recettes non affectées + Recettes opérations			
Chap. Art.	Libellés	Prévisions	Réalisations
10222	F.C.T.V.A.	13 600,00	13 303,43
10223	T.L.E.	1 276,00	-
1068	Excédent fonct. Capitalisé	20 091,94	20 091,94
Total des opérations financières (X)		34 967,94	33 395,37
Total des recettes réelles : Y = (A+X)		42 613,94	41 105,37
21	Virement de la section fonct.	15 196,00	-
40	Transferts (amortissement)	3 500,00	1 542,00
Report des excédents		-	-
Total des recettes de l'exercice		61 309,94	42 647,37
Section d'invest. 31 déc. 2020		Prévisions	Réalisations
Dépenses d'investissement		42 880,00	22 435,47
Report déficit antérieur		15 857,94	15 857,94
Total des dépenses d'investissement .		58 737,94	38 293,41
Recettes d'investissement +report		61 309,94	42 647,37
Résultats de l'exercice 2020			20 211,90
Résultat global au 31 déc. 2020 (excédent)			4 353,96

Commentaires...!

En matière d'investissement, l'année 2020 restera une année de transition avec peu d'opérations programmées dont des opérations reportées des années précédentes qui furent finalisées en cours d'exercice. Cette situation ne doit rien à la Covid mais plutôt aux élections de mars 2020 qui ne trouvent leur épilogue qu'en juin. Six mois pour préparer de grosses opérations, c'est notoirement insuffisant d'autant que, pendant toute cette année 2020 les contacts avec les différentes instances ne furent pas des plus aisés.

Comme vous pouvez le constater, la section d'investissement est excédentaire, conséquence évidente du peu d'actions entreprises. Parmi les dépenses non affectées aux opérations le remboursement de notre emprunt (voir rubrique suivante). Ne sont inscrits dans cette section que le montants du remboursement du capital, les intérêts sont payés en fonctionnement. En recettes, nous trouvons le Fond de Compensation de la T.V.A (F.C.T.V.A) ; en effet, votre commune doit s'acquitter de 20 % de T.V.A. sur toutes ses dépenses, par contre pour les dépenses d'investissement et quelques dépenses de fonctionnement, l'Etat nous rembourse 16,404 % des dépenses réalisées.

Compte administratif, situation au 31 déc. 2020 : Vue générale

	Prévisions	Réalisations
Dépenses de fonctionnement	285 747,00	206 367,94
Reprise déficit antérieurs	-	-
Total dépenses de fonctionnement	285 747,00	206 367,94
Recettes de fonctionnement	256 059,00	328 361,06
Reprise des excédents antérieurs	157 582,16	157 582,16
Total des recettes de fonctionnement	413 641,16	485 943,22
Résultat de la section de fonctionnement au 31 décembre 2020	+ 127 894,16	+ 279 575,28
Dépenses d'investissement	42 880,00	22 435,47
Déficit d'investissement antérieurs	15 857,94	15 857,94
Total des dépenses d'investissement	58 737,94	38 293,41
Recettes d'investissement	61 309,94	42 647,37
Reprises des excédents antérieurs	-	-
Total des recettes d'investissement	61 309,94	42 647,37
Résultat de la section d'invest. au 31 déc. 2020.		+ 4 353,96
Total des dépenses projetées au 31 oct. 2020	344 484,94	244 661,35
Total des recettes attendues au 31 oct. 2020	474 951,10	528 590,59
Situation au 31 décembre 2020	+ 130 466,16	+ 283 929,24

Commentaires...!

Comme chacun peut le constater, nous terminons cette année 2020 avec un excédent confortable : 283 929,24 € toutes sections confondues. Cette situation, comme indiquée précédemment est liée au peu de réalisations en 2020 et, à la perception d'une première partie des indemnités allouées par le tribunal administratif de Chalons en Champagne suite aux malfaçons constatés dans la pose du carrelage de notre salle polyvalente (environ 75%). A noter toutefois que, sur le seul exercice 2020, nous avons réalisé un peu plus de 76 000,00 € d'économies.

Affectations des résultats 2020 au budget 2021:

Excédent de fonct. au 31 déc. 2020	279 575,28
Excédent d'invest. au 31 déc. 2020	4 353,96
Excédent global au 31 déc.2020	283 929,24
Besoins de financement : opérations reportées	11 880,00

Investissement 1068	11 880,00
Fonctionnement R002	267 695,28
Réserve investissement	4 353,96



Dettes communales au 31 décembre 2020

Etat de la dette au 31 décembre 2020 :

Années	Objet	Organ.	Durée en années	Taux	Dettes à l'origine	Dettes au 31/12/2020	Annuités		
							Capital	Intérêts	TOTAL
2011 fin le 04/2026	Salle Polyval.	CRCA	15	3,72%	173 000,00	64 826,69	11 291,30	2 358,82	13 650,12
TOTAUX						64 826,69	11 291,30	2 358,82	13 650,12

Comme vous pouvez le constater, nous n'avons qu'un seul emprunt en cours. Celui-ci se terminera fin avril 2026.

En terme d'endettement, il est d'usage de se comparer aux autres communes de taille à peu près identique. Voici quelques années, ces comparaisons étaient particulièrement riches d'enseignement et c'est avec attention que nous comparions les différents ratios budgétaires afin de mieux appréhender notre propre situation. Depuis quelques temps, avec l'avènement des communautés de communes, ces chiffres ont perdu beaucoup de leur intérêt. En effet, comment comparer une commune qui a confié une très grande partie de ses compétences à sa communauté de communes (collecte des ordures, écoles, voirie, secrétariat de mairie, etc...) avec une commune comme la nôtre qui assume, seule ses principales missions.

Voici quelques chiffres à prendre avec les précautions précitées :

	Communes de France de 400 à 500 h	Barbuise
Montant de l'annuité de la dette pour l'année en cours	28 491,00	13 650,00
Montant total de la dette au 1er janvier de l'année en cours	205 183,00	64 826,69

Quelques ratios.....	Barbuise	Moyenne France
Epargne brute (recettes de fonct. courante - dépenses de fonctionnement) exprimés en €/Hab.)	153,00	184,00
Taux d'endettement (exprimé en % - encours de la dette / recettes de fonct. courantes)	23%	69%
Capacité de désendettement (exprimé en nombre d'années) Encours de dette / épargne brute)	0,9 ans	3 ans

Vote des taux d'imposition 2021



Suite à la suppression d'une grande partie de la taxe d'habitation, le produit de la taxe sur le foncier bâti dévolu auparavant aux départements sera perçu par les communes. Ainsi, en 2020, les taux appliqués aux bases du foncier bâti étaient de : 15.53 % pour la commune et de 19.42% pour le département, le taux communal 2021 sera donc, **sans augmentation**, de la somme des 2 taux précédents soit 34.95 %.

Comme cette modification génère un manque à gagner pour notre commune de 3 455.00 €, celui-ci est compensé par le versement d'une allocation compensatrice..... Une question : Combien de temps cela va-t-il durer... ?

Sur proposition du maire, votre Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, a décidé de reconduire pour 2021, les taux votés en 2020.

Ces taux appliqués aux bases notifiées par les services fiscaux, donnent pour 2021 les produits attendus, tels qu'ils figurent dans le tableau ci-dessous.

Taxes	Bases d'imposition 2020	Taux de référence 2021	Base d'imposition 2021	Taux 2021	Produits attendus avec taux 2021
Taxe / foncier bâti	294 234,00	34,95%	296 500,00	34,95%	103 626,75
Taxe / foncier non bâti	82 495,00	15,30%	83 200,00	15,30%	12 729,60
Contribution foncière entreprises	40 184,00	17,02%	29 500,00	17,02%	5 020,90
Produit total « arrondi »					121 378,00

Pour plus de précisions, il est à noter qu'après ajout et retrait de certaines allocations compensatrices versées ou prélevées par les services fiscaux, le produit de la fiscalité 2021, hors taxe sur le pylônes, s'élève à 139 122.00 €



Budget primitif 2021

Comme chaque année au terme du vote du compte administratif, chaque conseiller municipal est destinataire du projet de

budget primitif pour l'année en cours. Le budget primitif, tel que son nom le suggère, est un document prévoyant les dépenses et les recettes des sections de fonctionnement et d'investissement pour l'année à venir. Les sommes inscrites et votées aux différents chapitres ou opérations ne sont pas immuables. Le Conseil Municipal peut, par délibérations ou plus précisément par *décisions modificatives*, rectifier les prévisions du budget primitif afin de faire face aux imprévus ou aux besoins nouveaux. L'ordonnateur, en l'occurrence le maire, ne peut de lui-même procéder à ces modifications.

Voici le budget primitif adopté par votre Conseil Municipal à l'unanimité pour cette année 2021

Dépenses de fonctionnement :

Chap.	Libellé chapitre	Votées 2020	Réalisations 2020	Votés 2021
2	Déficit de fonctionnement reporté		0	0
11	Charges à caractère général	98 800,00	55 352,87	109 900,00
12	Charges de personnel	106 000,00	105 475,63	108 300,00
14	Atténuation de produits	21 801,00	5 801,00	5 801,00
65	Autres charges de gestion courante	35 650,00	35 390,18	42 620,00
Total des dépenses de gestion des services		262 251,00	202 019,68	266 621,00
66	Charges financières	2 800,00	2 769,26	2 500,00
67	Charges exceptionnelles	500,00	37,00	1 070,00
22	Dépenses imprévues	1 500,00	-	1 500,00
Total des dépenses réelles		267 051,00	204 825,94	271 691,00
23	Virement vers la section d'investissement	15 196,00	-	135 924,04
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 500,00	1 542,00	2 000,00
Total des prélèvements au profit de la section d'invest.		18 696,00	1 542,00	137 924,04
Récapitulatif dépenses de fonctionnement		285 747,00	206 367,94	409 615,04

Recettes de fonctionnement :

chap.	Libellé chapitre	Budget 2020	Réalisations 2020	Votes 2021
OO2	Excédent de fonctionnement reporté	157 582,16	157 582,16	272 049,24
13	Atténuation de charges	2 500,00	9 638,69	6 000,00
70	Produits de gestion courante	13 900,00	11 633,20	22 400,00
73	Impôts locaux	164 544,00	173 433,04	171 224,00
74	Dotations subventions	66 715,00	65 263,66	65 619,00
75	Autres produits de gestion courante	8 400,00	13 350,00	12 000,00
Total gestion des services		256 059,00	273 318,59	277 243,00
76	Produits financiers	-	12,00	-
77	Produits exceptionnels	-	50 376,47	16 000,00
42	Opérations de transfert entre sections	-	-	-
Récapitulatif recettes		256 059,00	323 707,06	293 243,00
Récapitulatif recettes avec excédent antérieurs		413 641,16	481 289,22	565 292,24

Budget 2021 : Récapitulatif de la section de Fonctionnement

Dépenses et recettes	Budget voté 2020	Réalisations 2020	Propositions 2021
Recettes sur l'année	256 059,00	323 707,06	293 243,00
Recettes sur l'année + excédent reporté	413 641,16	481 289,22	565 292,24
Dépenses	285 747,00	206 367,94	409 615,04
Excédent prévisionnel de clôture		274 921,28	155 677,20

Commentaires...!

L'élaboration du budget primitif est toujours un exercice un peu compliqué dont le résultat doit être le plus sincère possible afin de s'approcher au plus près de la réalité. Habituellement, les différentes commissions municipales se réunissent entre janvier et mars afin de déterminer les principaux besoins, en terme d'entretien et d'investissement. La crise sanitaire et le confinement de ce début d'année ont perturbé ce fonctionnement. Afin d'éviter les mauvaises surprises, nous gonflons toujours les prévisions de dépenses tout en minimisant les prévisions de recettes lorsque celles-ci sont incertaines.

Pour 2021, nous avons rencontré plusieurs difficultés notamment :

- **En dépenses de fonctionnement**, le chapitre 12 « frais de personnel et assimilé » ne peut être évalué plus précisément compte tenu des incertitudes liées au poste d'ATSEM (congés maladie de longue durée de la titulaire du poste).
- **En recettes de fonctionnement**, l'article 6419 au chapitre 13 ne peut faire l'objet que d'une estimation grossière pour les mêmes raisons que ci-dessus (ne connaissant pas les éventuelles dates de reprise, il nous

est impossible de prévoir les remboursements de salaire tant de la C.P.A.M que de notre assurance statutaire (cette agent étant titulaire de la fonction territoriale, nous nous devons d'assurer tout ou partie de sa rémunération conformément à son statut).

Dépenses d'investissement, opérations projetées en 2021 :

Opérations projetées	Prévisions dépenses	Prévisions recettes	Observations
Renforcement électrification	5 200,00	-	Opération reportée (voir C.A.)
Plan local urbanisme	6 680,00	-	Opération reportée (voir C.A.)
Remplacement candélabre	800,00	-	Remplacement candélabre Mazot
Carrelage salle polyvalente	33 000,00	13 750,00	Opération nouvelle, votée le 04 /01/2021
Mise à niveau informatique	3 000,00	-	Opération nouvelle renouvelée chaque année
Achat matériel informatique	3 000,00	-	Provision budgétaire en cas de panne
Sécurisation de la Route de Liours	125 000,00	34 000,00	Voir article page 10 & 11
Achat tracteur homologué	16 500,00	-	Voir article page xxx
Achat défibrillateur	1 200,00	750,00	Voir article page xxx
Totaux (Dépenses A / Recettes X)	194 380,00	48 500,00	-

Dépenses non affectées + dépenses opérations

Chap.	Libellés	Prévisions
16	Emprunts et dettes assimilées	11 400,00
040	Opérations d'ordre entre section	-
Total dépenses non affectées (B)		11 400,00
Total des dépenses réelles C =(A+B)		205 780,00
D 001	Report déficit année N-1 (D)	-
Total des dépenses d'investissement =C+D		205 780,00

Commentaires...!

Ci-dessus les différentes opérations votées par votre Conseil Municipal lors de la réunion du 09 avril consacrée au budget 2021. Ces prévisions, établies en fonction des informations à notre disposition début avril, s'avéreront courant mai difficiles à tenir et ceci pour plusieurs raisons (voir rubriques suivantes).

Les opérations reportées sont des opérations en cours, commencées les années précédentes et inachevées au 31 déc. tel le P.L.U., quelques fois aussi des opérations terminées mais pour lesquelles il reste soit une facture à régler, soit un reliquat de subvention à percevoir.

L'opération « réfection du carrelage de la salle » est déjà totalement terminée. Les travaux ont été réalisés en mars, la facture acquittée en avril et la subvention de la région Grand Est perçue en juin.

Dans les recettes non affectées, vous trouverez le F.C.T.V.A.. Les sommes de ce fond de compensation sont calculées sur les dépenses d'investissement et quelques dépenses de fonctionnement de l'année N-1 (16,404% des factures acquittées).

Recettes non affectées + recettes opérations		
Chap. Art.	Libellés	Prévisions
10222	F.C.T.V.A.	2 600,00
10223	T.L.E.	522,00
1068	Excédent fonct. Capitalisé	11 880,00
Total des opérations financières (y)		15 002,00
Total des recettes réelles (x+y)		63 502,00
21	Virement de la section fonct.	135 924,04
40	Transferts (amortissements)	2 000,00
Report des excédents		4 353,96
Total des recettes de l'exercice		205 780,00

Vue globale du budget primitif 2021, toutes sections confondues		Prévisions
Dépenses de fonctionnement		409 615,04
Reprise déficit antérieurs		-
Total dépenses de fonctionnement		409 615,04
Recettes de fonctionnement		293 243,00
Reprise des excédents antérieurs		272 049,24
Total des recettes de fonctionnement		565 292,24
Résultat attendu de la section de fonctionnement au 31 décembre 2021		155 677,20
Dépenses d'investissement		205 780,00
Déficit d'investissement antérieurs		-
Total des dépenses d'investissement		205 780,00
Recettes d'investissement		201 426,04
Reprises des excédents antérieurs		4 353,96
Total des recettes d'investissement		205 780,00
Resultat de la section d'invest. au 31 déc 2021.		-
Total des dépenses projetées au 31 déc. 2021		615 395,04
Total des recettes attendues au 31 déc. 2021		771 072,24
Situation attendue au 31 décembre 2021		155 677,20

L'excédent « attendu » peut paraître conséquent, mais il était destiné, en partie à notre projet de restauration scolaire.

Pour ce budget 2021, Votre communauté de communes n'a pas augmenté ses différents taux d'imposition. Les taux applicables en cette année 2021, seront identiques à ceux de 2020, à savoir :

Taxe	Taux
Taxe sur le foncier bâti	1.09%
Taxe sur le foncier non bâti	1.01%
Contributions foncières des entreprises	1.05%
Taxe professionnelle de zone (uniquement entreprises sur les zone d'intérêt communautaire)	20.32 %

De même, la T.E.O.M. (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) que vous payez chaque année avec vos impôts fonciers pour financer l'enlèvement, le transport, et le traitement de vos déchets ainsi que le fonctionnement des 3 déchetteries, reste inchangée pour 2021 à **15.85%**. Certaines communes se voient appliquer des taux supérieurs, Nogent/Seine et Villenauxe la Grande pour des services complémentaires (enlèvement des déchets verts ou passages plus fréquents).

Dettes :

L'encours de la dette de la communauté de Communes s'élève à **5 254 129 €** qui se répartissent comme suit :

- 2 679 623 € sur le budget général avec un emprunt pour la création de la plate-forme trimodale ayant accueilli l'entreprise SAIPOL et deux emprunts pour l'aménagement et l'extension du pôle multi-accueil,
- 2 574 506 € sur l'un des budgets annexes destinés à la construction des 2 bâtiments industriels à Pont Sur Seine...(entreprise P.S.I. Industries)...)

Budget de fonctionnement 2021

Recettes	Réalisations 2020 en €	Prévisions 2021 en €
Administration Générale	581 278	329 191
Petite enfance	642 912	7500 000
Environnements déchets	2 226 185	2 188 721
Tourisme	12 201	10 000
Totaux	5 841 106	5 613 089
Excédents antérieurs	6 983 147	8 049 698
Totaux avec excédents	12 824 253	13 662 787

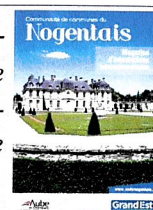
Dépenses	Réalisations 2020 en €	Prévisions 2021 en €
Administration Générale	1 013 321	1 579 689
Petite enfance	642 912	7500 000
Economie (Z.A.E. + subv.)	55 027	126 980
Environnements déchets	1 949 394	2 257 002
Tourisme	74 939	77 000
GEMAPI et SAGE	52 513	127 000
Aire accueil gens du voyage	13 924	31 000
FPIC (dont part des communes)	976 526	1 000 000
Virement aux budgets annexes	2 706 749	2 324 374
Totaux	7 485 305	8 273 045

Dans les dépenses de fonctionnement, vous trouverez d'inscrits, à la ligne F.P.I.C. (Fond de Péréquation Inter-communal) une somme de 1 000 000 €. Cette coquette somme est le total des sommes dues par les communes (sauf Nogent/Seine) et la C.C. au titre de cette redevance. Sans l'action de notre Communauté de Communes, en 2020, Barbuise aurait dû reverser 17 569.00 €...

Dépenses d'investissement projetées 2021:

- Restes à réaliser : 90 872 €
- Participation électrification de la ligne SNCF Paris-Troyes : 19 600 €
- Participation au financement du déploiement de la fibre optique : 55 170 €
- Participation au financement de la passerelle du barrage de Beaulieu : 5 000 €
- Etudes pour la réalisation d'un siège pour la Communauté de Communes : 100 000 €
- Financement petit matériel pour la petite enfance (P.M.A + R.A.M.): 7 500 €
- Aménagement de la déchetterie de Nogent : 14 000 €
- Petit matériel pour les déchetteries : 2 000 €
- Dématérialisation informatique : 7 000 €
- Pacte de gouvernance : 4 500 €
- Etude pour l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.): 42 000 €
- Relance de l'opération composteurs : 25 000 €

Pour plus de précisions et de détails, je vous invite à lire le magazine d'informations intercommunales (voir ci-contre) qui vous est distribué en même temps que ce modeste Barbuise-Infos...!



Nouveaux horaires pour vos déchetteries

A compter du 1er septembre, les horaires des 3 déchetteries de votre Communauté de Communes ont changé. Vos conseillers communautaires ont adopté ces nouveaux horaires lors de leur réunion du 8 juillet 2021.

Nous sommes bien conscients, qu'à ses débuts, tout changement est parfois difficile à accepter.

Après étude des taux de fréquentation, consultation du centre de gestion de la fonction territoriale et en tenant en compte de deux impératifs :

- La nécessité de nous mettre en conformité avec la législation du travail notamment sur le repos hebdomadaire des salariés,
- La volonté de ne pas augmenter les coûts de personnel, ce qui se serait traduit inexorablement par un accroissement des coûts de fonctionnement et à terme, si nous voulions garder un service en équilibre financier, une évolution à la hausse de la taxe d'enlè-

vement des ordures ménagères.

- L'ambition de ne pas détériorer le service rendu aux usagers notamment par :
 - ◊ Un redéploiement de 15 heures d'ouverture sur l'ensemble des trois déchetteries,
 - ◊ Une ouverture de celles-ci toute la journée du samedi, jour de fréquentation importante,
 - ◊ Des ouvertures jusqu'à 19 heures, les mercredis, jeudis et vendredis pour la déchetterie de Nogent/Seine.

Voici ces horaires :

	Nogent /Seine	Trainel	Pont sur seine
Mardi	8h30-12h00 / 13h30- 18h00	13h30-18h00	13h30-18h00
Mercredi	8h30-12h00 / 14h30 -19h00	13h30-18h00	8h30-12h00/13h30-18h00
Jeudi	13h00-19h00	Fermée	Fermée
Vendredi	8h30-12h00 / 14h30-19h00	8h30-12h00 / 13h30-18h00	8h30-12h00/13h30-18h00
Samedi	8h30- 12h00 / 13h30-18h00	8h30-12h00 / 13h30-18h00	8h30-12h00/13h30-18h00
Dimanche et lundi	Fermeture hebdomadaire		

Quelques précisions complémentaires :

- ◊ En dehors des horaires d'ouverture, les déchetteries sont **inaccessibles au public, artisans et commerçants**, il est interdit de déposer des déchets, quel qu'en soit la nature devant le portail ou les abords.
- ◊ Aucun véhicule ne sera admis sur le site dans les 5 minutes précédant l'horaire de clôture et 10 minutes les vendredis et samedis afin de permettre la fermeture effective aux horaires du tableau ci-dessus.
- ◊ Pour le bon fonctionnement des sites, l'accès aux professionnels (commerçants, artisans, communes, etc..), est interdit les vendredis et samedis.
- ◊ Les déchetteries sont fermées les dimanches, lundis et les jours fériés.
- ◊ Les déchetteries peuvent faire l'objet d'aménagement d'horaires ou de fermetures exceptionnelles en cas :
 - * Conditions météorologiques exceptionnelles pouvant porter atteinte à la santé des agents ou la sécurité de tous (canicule, tempête, neige, verglas, etc.....),
 - * D'accidents ou d'incidents survenus sur une déchetterie (vandalisme par exemple...).
 - * La réalisation de travaux importants incompatibles avec la présence du public pour des raisons de sécurité des usagers et des intervenants,
 - * De restrictions gouvernementales ou préfectorales liées à la sécurité sanitaire.

Dans tous les cas pour votre sécurité, pour celles des autres usagers et du personnel, pour une meilleure qualité de tri, donc de revalorisation de vos déchets, merci de respecter les consignes et les conseils des agents présents.

Vous pouvez retrouver les infos relatives à la collecte des ordures ménagères et au fonctionnement des déchetteries sur le site de votre communauté de communes : www.ccdunogentais.fr et sur l'application *intramuros*.



**Travaux
de sécurisation
route de Liours**

Dans le précédent bulletin de janvier 2021, je vous avais informé du projet de restauration et de sécurisation de la Route de Liours. Ce projet avait d'ailleurs fait l'objet de deux délibérations de votre Conseil Municipal, l'une du 4 janvier relative au plan de financement des travaux, la seconde du 9 avril inscrivant cette opération en section d'investissement du budget primitif 2021 pour un montant T.T.C. de 125 000.00 €. Le budget, ainsi que les demandes de subventions, furent élaborés en fonction d'une pré-étude réalisée par le Service d'Aménagement Local (S.L.A.) de Nogent /seine (service technique du département en charge des routes).

Lors de la délibération du 4 janvier, votre Conseil Municipal a retenu le cabinet F.P. Géomètre Expert de Troyes en qualité de maître d'œuvre. Ce cabinet a alors réalisé une étude complète et détaillée, indispensable à la consultation des entreprises dans le cadre des marchés publics.

En mai, les résultats de cette étude nous parvenaient et, malgré plusieurs négociations, le montant des travaux projetés, hors options, s'élevaient à 206 142. 00 T.T.C., soit 81 918.00 € de plus que prévus initialement.

Voici le détail, et pour votre information les options non retenues et pour cause....

* Comme vous pouvez le constater dans le tableau suivant, c'est le réseau d'écoulement des eaux pluviales, indispensable pour les propriétés riveraines et la stabilité de la chaussée qui a

sérieusement bouculés les prévisions de départ.

Postes travaux	Montant H.T.
Travaux généraux	7 500.00
Travaux préparatoires	2 900.00
Voirie	36 760.00
Bordures, bordurettes et caniveaux	52 425.00
Signalisation routière	3 700.00
Assainissement eaux pluviales*	66 250.00
Engazonnement	2 250.00
Total général H.T. travaux de base	171 785.00
Total général T.T.C. (T.V.A. 20%)	206 142.00 €

Voici le chiffrage des options proposées :

Postes	Montant H.T.
Aménagement entrées riverains	27 000.00
Dépose de la chicane	2 500.00
Réalisation d'un plateau surélevé	20 000.00
Création giratoire au carrefour CD 40 /CD 52	80.000.00
Engazonnement	2 250.00
Total des options H.T.	147 750.00
Total T.T.C. des options	177 300.00

**Tous ces prix ne concernent que la partie communale, bordures, caniveaux trottoirs, etcen aucun cas la chaussée à la charge du département.*

Après examen de ces différentes données chiffrées, votre Conseil Municipal, lors de sa réunion du 7 juillet dernier, a décidé d'ajourner ce projet. Cette décision ne fut pas prise de gaîté de cœur, tous autour de la table, nous savons combien il est urgent de sécuriser cette voie où la circulation est de plus en plus importante, en particulier, celle des véhicules poids-lourd. Mais entre-temps, nous sont parvenus les chiffres des effectifs scolaires (voir article suivant), et ces chiffres ont soulevé de réelles inquiétudes tant de la part des enseignants, des parents d'élèves que des élus. Après mûres réflexions, et après avoir constaté qu'il

ne nous était pas possible, compte tenu des coûts, de mener ces deux opérations de front, nous avons pris la décision de modifier l'ordre de ceux-ci :

1. **Le projet de restauration scolaire et d'accueil périscolaire,**
2. **L'aménagement de la route de Liours.**

Ce délais supplémentaire doit nous permettre aussi d'affiner ce projet, et de rechercher des sources de financement. Un recours à l'emprunt n'est pas exclu eu égard à notre faible taux d'endettement et aux taux d'intérêt actuels.

C'est d'ailleurs en ce sens que je viens de répondre à notre maître d'œuvre**Affaire à suivre....!**

La cantine scolaire



Restauration scolaire-accueil périscolaire

Ce projet était dans l'air depuis plusieurs années. Il aurait d'ailleurs certainement déjà vu le jour sans les restrictions budgétaires imposées par l'Etat (baisse drastique des dotations, réduction des subventions et instauration du FPIC).

Avant les dernières élections municipales, le projet était relancé et une première étude de faisabilité était confiée en février 2020 à la chargée de mission du département de l'Aube. Le projet était sur les rails mais c'était sans compter sur la pandémie qui a tout interrompu pour plusieurs mois. Si jusqu'à l'an passé, ce service répondait à un besoin des familles, dès l'automne dernier, au regard des effectifs de nos trois classes, il devenait vital pour la survie de notre école.

Jugez plutôt!

Années	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Effectif	75	66	71	69	71	70	63	54

Et 52 élèves prévus pour la prochaine rentrée....!

La fermeture d'une classe conduirait inexorablement à un déclin de l'école puis, à terme, à sa disparition.

Un examen plus en profondeur, montre que cette diminution d'effectif n'est pas la cause d'une baisse ou d'un vieillissement des populations de nos villages, mais à une demande croissante des dérogations scolaires formulées par des parents qui souhaitent scolariser leurs enfants dans des écoles disposant d'un accueil périscolaire et d'une cantine.

Ces dérogations à ce motif, sont de droit, les maires ne peuvent les refuser.

Pour la seule commune de Barbuise, ce sont 12 élèves qui ont bénéficié de ces dérogations pour l'année scolaire 2020-2021.

Il devenait urgent d'agir....!

La seule façon de stopper cette hémorragie c'est de mettre ces services à la disposition des familles (un service existant sur place, ce motif de dérogation n'est plus recevable) Un sondage réalisé en mars 2020, démontre un réel besoin. Sans entrer dans les détails sachez que 75 % des familles interrogées sont intéressées par la création d'une restauration scolaire.

A noter aussi que de graves menaces planent aussi sur le transport scolaire. La Région Grand Est, compétente dans ce domaine, envisage à terme la suppression du transport le midi et la gratuité des transports pour les enfants de la commune, siège de l'école. *Rassurez-vous, pour cette année, j'ai obtenu l'assurance de la Région que rien ne changerait sous réserve que notre projet de cantine avance.*

Une cantine, ce sont des locaux et du personnel. Si l'utilisation de la salle polyvalente fut un instant évoquée, après réflexion ce local est mal adapté et ceci pour de multiples raisons (volume/chauffage, hygiène, stockage du matériel spécifique,

disponibilité pour les locations, etc ...).

Nous avons donc envisagé la construction, à proximité des locaux actuels, d'un bâtiment uniquement dédié à l'accueil périscolaire et à la restauration des enfants.

Voici l'avant projet, vu de la cour des petits, tel que dessiné par Sebastien DA ROSA architecte :



Une première réunion, à laquelle furent invités les 3 conseils municipaux du regroupement pédagogique (Barbuise, Périgny la Rose, la Villeneuve au Chatelot) s'est tenu le 21 mai à la salle polyvalente, en présence des représentants des parents d'élèves et des enseignants. Lors de cette réunion, le projet dans sa globalité, (coût de construction et coût de fonctionnement) fut présenté à tous.

Lors de sa dernière assemblée en date du 7 juillet dernier, votre Conseil municipal a reconnu combien il était urgent de lancer cette opération si nous voulions sauver notre école, c'est donc à l'unanimité de ses membres que la décision de donner la priorité à cette opération.

Trois décisions importantes furent prises :

- Report de l'opération de sécurisation de la route de Liours,
- Désignation du Cabinet A.D.S. Architecture comme maître d'œuvre,
- Adoption d'un premier plan de financement établi comme suit :
 - ◇ Montant H.T. de la construction : 218 500.00
 - ◇ Montant T.T.C. de la construction : 262 000.00
 - ◇ Subvention départementale 22% : 48 070.00
 - ◇ Subvention région 20% -voirie : 38 340.00
 - ◇ Subvention Etat au titre de la DETR: 43 700.00
 - ◇ Fonds propres de la commune : 131 890.00
 - ◇ Retour F.C.TVA année N+1: 42 978.00
 - ◇ Coût définitif pour la commune : 88 912.00

Il est bien évident qu'il ne s'agit là que d'une première estimation, les coûts définitifs ne seront connus qu'après la consultation d'entreprises. C'est ce projet, avec ce chiffrage, que nous avons présenté à Mr le Sous Préfet de Nogent sur Seine lors de sa visite à Barbuise le 06 août dernier.

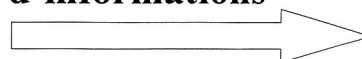
Dans quelques semaines, quelques mois en étant plus pessimiste, la crise sanitaire sera derrière nous, alors nous organiserons une réunion publique pour tous, en particulier pour les élus et l'ensemble des parents d'élèves afin de présenter ce projet d'envergure dans toutes ses composantes (bâtiment, financement, horaires, coût du service, etc ...)



IntraMuros

Un nouveau support d'informations

Page suivante...



La Commune de Barbuise, par le biais de la Communauté de Communes du Nogentais, s'est dotée d'une application sur smartphone. Cette application entièrement gratuite pour l'utilisateur est un outil de communication qui peut remplacer facilement un site internet, un panneau d'affichage lumineux, l'envoi de SMS d'alerte, etc...

On y trouve 5 rubriques : le journal, l'agenda, les points d'intérêts, les services et la vie locale.

Le Journal :

Le journal se compose des actualités et alertes du territoire. Les associations, écoles et commerces peuvent publier sous le contrôle de la Commune.

L'Agenda :

Les administrés accèdent en priorité aux événements de leur commune et de la CC du Nogentais, mais aussi à l'ensemble des communes adhérentes (29000 à ce jour !) : Sport, Culture, Utile, Divertissement et Cérémonie.

Les points d'intérêt (dans la rubrique Découvrir) :

Les habitants et les touristes de passage peuvent découvrir tout ce qu'il y a à voir et à visiter dans la Commune et sa région.

Les Services :

- Un annuaire avec les informations concernant la Mairie et la CC du Nogentais : numéros de téléphone, adresses mail, horaires, etc.
- Une boîte à idées
- La météo de la Commune,
- Les Signalements : l'habitant se géolocalise grâce à l'emplacement de son téléphone, peut prendre une photo, fait une courte description du problème (décharge sauvage, voirie abîmée, panne d'un éclairage public, ...) et renseigne son Nom, Prénom et adresse mail. La Commune reçoit tout de suite le signalement.
- Les établissements scolaires (dans la rubrique Services, vie locale) :
- Les parents d'élèves s'abonnent à l'école de leurs enfants. Ils reçoivent les alertes et pourront consulter le menu de la cantine !
- Les alertes :
- Les habitants reçoivent sur leur smartphone les alertes de la Commune sous forme de notification (Inondations, orages, dangers divers, ...)

La vie locale :

- Les associations (dans la rubrique Services, vie locale) :
- Les habitants s'abonnent aux associations qui les intéressent. Ils consultent leurs informations et reçoivent leurs alertes.
- Les commerces (dans la rubrique Services, vie locale) :
- Les clients des différents commerces du territoire les retrouvent sur leur smartphone. Ils ont accès à leurs informations et les contactent facilement.

Pour installer l'application sur votre téléphone, il faut se rendre dans :



Play Store
(Android)

ou



Apple Store
(iPhone)

Taper IntraMuros dans la barre de recherche et télécharger l'application.

Ou alors, flasher ce code grâce à votre téléphone (très à la mode en ce moment !) :



⇒ C'est entièrement gratuit et aucune donnée personnelle n'est à renseigner.

⇒ Une fois installée, il faut sélectionner la Commune de Barbuise et vous avez accès à toutes les rubriques ci-dessus.

Ce système ne se substitue nullement aux mails qui vous sont transmis. Il sera complémentaire notamment pour

des informations brèves et parfois urgentes.



Bravo et Merci à :

Florian, Sylvain, Arnaud, Stéphane, Thierry et nos deux agents **Maryline et Dylan** qui, bravant les froids et la pluie, ont sacrifié une partie de leur week-end pour planter **360 peupliers**.

Yvon pour les travaux d'entretien au bord du canal ainsi que du triangle enherbé entre la rue de la Garenne et la rue de l'Erable.

A tous vos conseillers municipaux mais aussi à **Clarisse, Colette, Edith, Maryline, Patricia, Sandra et Serge** pour avoir sacrifié une partie de leur week-end à tenir les bureaux de vote lors des élections régionales et départementales de juin.

Liliane qui, malgré ses difficultés de santé, continue à nous confectionner les magnifiques gerbes que nous déposons aux monuments lors de chaque commémoration.

Noémie Barthélémy, vidéaste, **Natacha Roche Fontaine**, céramiste, **Anne Veyrier du Murad**, verrier, mais aussi à nos **trois enseignants** et à **tous les élèves de notre école ainsi qu' à leurs parents pour la nuit des églises**. Sans oublier bien-sûr la **coopérative scolaire** qui a financé l'opération.

Nathalie, notre ATSEM remplaçante pendant les congés maladie de la titulaire.

Un très grand merci à Annick JOUAN qui vient de faire valoir ces droits à une retraite bien méritée après près de 20 années comme accompagnatrice sur les transports scolaires. **Merci à toi Annick, excellente retraite parmi nous.**



Bienvenue parmi nous à :

- Madame **Océane DUBOIS** et Monsieur **Charenton Cédric** au 01 de la voie Melotte à Courtavant .

J'ai de plus en plus de difficultés à rédiger cette rubrique. Les nouveaux arrivants ne se présentant plus systématiquement en mairie où ils sont pourtant assurés de recevoir le meilleur accueil.



Félicitations et bravo à :

Monsieur **Damien GOYER** et Madame **Lorinda VAZ** et qui ont choisi notre mairie pour unir leur destinée le 5 Juin 2021.



Adieux et sincères condoléances aux familles et amis de :

- Madame **THIRY Bernadette**, née **JEANSON**, le 13 octobre 1939, domiciliée 11, Roger Jérôme à Soulaunoy, décédée le **24 février 2021** en son domicile. **Bernadette fut Conseillère municipale de notre commune pendant 13 ans et était toujours, lors de son décès, membre de notre C.C.A.S.**
- Madame **Denise BAILLET**, née **Bailly** le 23 février 1933, domiciliée 16, rue de Cournoue à Courtavant, décédée le **13 juin 2021** à Romilly sur Seine.

Prochain numéro de votre Barbuise infos : janvier 2022

Merci pour l'aide apportée dans la rédaction de ce bulletin à : **Arnaud , Véronique, Maryline et Colette .**
Le Maire / Alain Boyer

Merci à toutes et à tous d'accepter toutes mes excuses pour le retard dans la parution et la distribution de ce 44^{ème} bulletin d'informations communales. Ces derniers mois furent particulièrement chargés, les vacances ainsi que les congés maladie de notre secrétaire de mairie ont alourdi considérablement la tâche de vos élus.!

Les informations relatives à l'état civil ne concernent que le 1er semestre.
Alain Boyer